

Assemblée communale extraordinaire, 14 juin 2018, à 20h00,
À la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel no 22 du mercredi 06 juin 2018 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discuter et voter l'acquisition gratuite, après déconstruction, du site de la Paroisse 8280/10'000e du FI 73 du ban de Lajoux, auquel aura été réuni le FI 319, et après radiation du droit de superficie du FI 320.
2. Discuter et voter la constitution du FI 73 en propriété par étages, qui comprendra :
 - a) un abri PC (2933/10'000) appartenant à la Commune Mixte de Lajoux
 - b) une salle de spectacle (5347/10'000) appartenant à la Commune Mixte de Lajoux
 - c) locaux paroissiaux (1720/10'000) appartenant à la Commune ecclésiastique de Lajoux
3. Sous réserve de l'acceptation des points 1 et 2, donner compétence au Conseil communal pour signer tous les actes nécessaires.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 110'000.- pour l'aménagement d'une place de jeux sur le terrain de l'école, parcelle no 350, en zone d'utilité publique.
Financement par des provisions, un emprunt bancaire et d'éventuelles subventions.
Donner la compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 24.05.2018 sera finalisé prochainement et soumis, pour approbation, à la prochaine Assemblée communale.

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Jean-René Brahier
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Joseph Ackermann et Xavier Brahier
<u>Nbre de participants</u>	: 26 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. **Discuter et voter l'acquisition gratuite, après déconstruction, du site de la Paroisse 8280/10'000e du FI 73 du ban de Lajoux, auquel aura été réuni le FI 319, et après radiation du droit de superficie du FI 320.**

Raymond Jecker, Maire, est le rapporteur pour le CC.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord vous prier de bien vouloir excuser les autorités communales de vous convoquer trois semaines après la dernière assemblée communale. Nous aurions effectivement pu ajouter les deux premiers points de l'ordre du jour de ce soir à l'assemblée du 24 mai, mais pas

certaines qu'il s'agissait d'une décision de l'assemblée communale, c'est lors de la préparation de la PPE avec Me V. Cattin que nous avons appris que cela était nécessaire.

Je demande l'entrée en matière, celle-ci n'est pas contestée.

Pour que cela soit le meilleur marché possible, il faut créer la PPE lorsque le terrain est nu. D'autre part les décisions que vous avez à prendre ce soir devraient l'être le plus tôt possible pour ne pas retarder les travaux.

La parcelle de terrain de la MdO appartient à la paroisse, qui avait octroyé un droit de superficie à la commune pour permettre la construction de l'ancien bureau communal. Il est donc nécessaire de radier ce droit de superficie pour permettre à la paroisse de remettre gratuitement à la commune la parcelle de la Maison des Œuvres qui dans le cadre de la PPE appartiendra pour 8280/10'000 à la commune.

Le CC vous recommande d'accepter cette tractation.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette acquisition, le président des Assemblées considère que cette acquisition gratuite est acceptée tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

2. Discuter et voter la constitution du FI 73 en propriété par étages, qui comprendra :

- | | |
|---|---|
| d) un abri PC (2933/10'000) | appartenant à la Commune Mixte de Lajoux |
| e) une salle de spectacle (5347/10'000) | appartenant à la Commune Mixte de Lajoux |
| f) locaux paroissiaux (1720/10'000) | appartenant à la Commune ecclésiastique de Lajoux |

Raymond Jecker, Maire, est le rapporteur pour le CC.

Vu la décision prise au point un, il faut maintenant accepter la constitution du FI. 73 en PPE.

Je demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

Ce FI. 73 permettra donc de construire la nouvelle MdO, comprenant un abri PC, une salle de spectacle, et des locaux paroissiaux.

Le CC vous recommande d'accepter la constitution du FI. 73 en PPE entre commune et paroisse.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette constitution, le président des Assemblées considère que cette constitution du FI 73 en propriété par étages est acceptée tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

3. Sous réserve de l'acceptation des points 1 et 2, donner compétence au Conseil communal pour signer tous les actes nécessaires.

Sans autre formalité sur ce point de l'ordre du jour, le maire Raymond Jecker demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Sans développement particulier, il informe l'Assemblée que le CC lui recommande d'accepter ce transfert de compétences.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce transfert de compétences, le président des Assemblées considère que ce dernier transfert de compétences au Conseil communal pour signer les actes nécessaires aux transactions liées au changement de propriété du FI 73 où sise la Maison des Œuvres. Est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

4. **Discuter et voter un crédit de Fr. 110'000.- pour l'aménagement d'une place de jeux sur le terrain de l'école, parcelle no 350, en zone d'utilité publique.**
Financement par des provisions, un emprunt bancaire et d'éventuelles subventions.
Donner la compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux

Séverine Gogniat, Conseillère communale, est la rapporteuse pour le CC.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons le projet de remettre aux normes et à neuf la place de jeux de l'école. Elle sera financée par un fonds prévu depuis quelques années, des demandes de dons ainsi qu'un crédit.

Notre projet consiste en quelques mots à refaire complètement à neuf la place de jeux, place de jeux qui avait été faite en même temps que l'école dans les années 60, si je ne me trompe pas. Celle-ci n'est plus aux normes et est devenue dangereuse au fil du temps.

Je demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

Avec l'aide du bureau RWB de Porrentruy nous avons établi un projet de réfection... Nous referons toute la partie du bas avec des éléments assez grands comme tour avec toboggan, balançoires, mur à grimper et d'autres petits jeux à ressorts. Il y aura une table avec deux bancs un petit coin pique-nique, une piste de pétanque et un candélabre.

A la place du haut à côté du bâtiment nous y mettrons des jeux d'équilibre, un ou deux toboggans qui descendront dans le talus ainsi que le projet d'une petite cabane qui serait faite éventuellement par les enfants de l'école durant les heures de travaux manuels. Il est important de savoir que le coût des sols en coulé des places de jeux est très élevé car il doit être fait selon des normes bien spécifiques, il y a une épaisseur de chute donc une épaisseur de ces sols !

Cette place sera financé en partie par un fonds alimenté depuis déjà cinq – six ans suite à un don de Mme Thérèse Miserez de Fr. 5'000.- en faveur des enfants de Lajoux.

Nous avons Fr. 45'000.- sur ce fonds et nous avons prévu également de faire des demandes de dons à la Loro ainsi que Pro Juventute. Ces derniers financent parfois des petits jeux. Et le solde sera financé par un crédit.

Nos employés communaux pourront nous faire un peu descendre le prix par des travaux de dégrappage, de montage, de coffrage ainsi que des petites choses qui nous aideront à faire diminuer les frais. Nous ferons tout pour faire baisser les coûts et arriver dans des chiffres acceptables.

Pierre Gogniat demande si les autres places de jeux seront maintenues ou renoncées, en particulier celle qui se trouve près du Home.

Raymond Jecker, Maire, lui répond qu'elle sera maintenue.

Heinrich Baumgartner trouve le montant élevé. Il demande pourquoi on vote Fr. 110'000.- alors que nous avons Fr. 45'000.- à disposition.

Raymond Jecker, Maire, lui explique que l'on doit obligatoirement selon les dispositions légales, soumettre la totalité de l'investissement.

Heinrich Baumgartner demande également si cette place de jeux va occuper tout le terrain de l'école ou s'il y aura encore la possibilité d'organiser d'autres manifestations, par exemple recevoir le Cirque Chnopf.

Raymond Jecker, maire, lui répond qu'elle occupera un petit peu plus que la surface actuelle. Par ailleurs le cirque Chnopf pourra aisément continuer à s'installer à sa place habituelle.

Cornelia Berberat demande de revoir l'arrêt du car postal car il n'y a pas d'abri. Elle demande par la même occasion quand est-ce que les travaux vont être faits.

Raymond Jecker, Maire, lui annonce que ceux-ci seront entrepris pendant les vacances scolaires

Jean-Louis Berberat demande aux autorités communales de faire interdire le parcage de camions sur la place de parc de la Métafil.

Samuel Gerber, conseiller communal, va faire le nécessaire et la commune se donner les moyens d'intervenir.

Heinrich Baumgartner, demande si les dons sont déjà connus.

Raymond Jecker, Maire, lui répond que non.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce crédit, le président des Assemblées considère que ce crédit de Fr. 110'000.- est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et signer les actes relatifs à cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'Assemblée. Il est 20h30.

Le président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire :
Jean-René Brahier